

REGLEMENT MASTERS DE TENNIS DU GERS 2023

CATEGORIE JEUNES

- Article 1 :** Cette compétition s'adresse aux licenciés dans le Gers participant au circuit du Masters.
- Article 2 :** Pour chaque tournoi, le décompte des points est le suivant :
- | | |
|---------------|-------------------------------|
| Vainqueur | 8 points |
| Finaliste | 5 points |
| 1/2 Finaliste | 3 points |
| 1/4 Finaliste | 2 points |
| Participation | 2 points (à tous les joueurs) |
- Article 3 :** A l'issue de ces tournois seront récompensés :
- ⇒ 3, 12/14 filles
 - ⇒ 3, 12 /14 ans garçons
- Article 4 :** Un joueur régulièrement engagé et déclarant WO au premier tour ne marque pas de point.
- Article 5 :** Un finaliste ne marque des points que si le nombre d'engagés dans sa catégorie, est supérieur à 4. Un 1/2 finaliste ne marque des points que si le nombre d'engagés dans sa catégorie, est supérieur à 6.
- Article 6 :** **Afin de pouvoir effectuer un classement il est important d'avoir des tableaux, à partir des 1/4 de finales, il ne pourra pas être attribué de points de classement pour les matchs de poule.**
- Article 7 :** Un joueur entrant directement en 1/4 - 1/2 finales - finale, mais perdant immédiatement, marque que les points de participation (2 points).
- Article 8 :** En cas de vainqueur défaillant, le joueur requalifié marque que les points acquis lors de la 1^{ère} élimination.
- Article 9 :** Pour être classé un (e) joueur (se) doit participer à au moins 5 épreuves du circuit de la même catégorie, **mais si toutefois on n'arrive pas à avoir les 3 premiers on pourra repêcher jusqu'à la 5^{ème} place.** De même un joueur ne pourra être récompensé que pour une seule catégorie. **Si le joueur (se) est classé 1^{er} au classement de 2 tableaux, il sera récompensé dans le tableau où il a participé au plus grand nombre de tournois, de même un joueur classé dans 2 catégories différentes, le classement le plus avantageux pour le joueur sera retenu.**
- Article 10 :** Les droits d'engagement dans les tableaux jeunes ne devront pas être supérieurs à la moitié des droits d'engagement pour les tableaux adultes.
- Article 11 :** Pour les championnats du GERS individuels jeunes les points seront doublés et intégrés aux catégories 12/14 ans Garçons ,12/14 ans Filles.
- Article 12 :** Les joueurs devront signaler au secrétariat du Comité de Tennis du GERS les erreurs éventuelles et ce, dans les 5 jours qui suivent la parution des classements intermédiaires.
- Article 13 :** A l'issue des tournois du "MASTERS DU GERS 2023" un classement sera établi pour chaque catégorie (3 joueurs qualifiés par catégorie).
En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs joueurs, c'est le joueur qui a participé au plus grand nombre d'épreuves qui aura gagné.
S'il y a toujours égalité le prix sera partagé entre les 2 joueurs ou joueuses.
- Article 14 :** Les lauréats du "MASTERS du GERS 2022" seront récompensés au cours de la **NUIT DU TENNIS.**
Les vainqueurs (1ers) du "Masters du GERS 2023" gagneront 1 voyage à ROLAND GARROS